



## Services sociaux et santé

### **Objectif du document :**

- Informer les membres du CE-148 des activités depuis la réunion du CD-19 ;
- Informer les membres du CE-148 des activités planifiées pour 2016.

### **Sujets concernés :**

- ✓ Travail en cours sur les services sociaux et de santé, la privatisation, le climat, les services publics de qualité

**Contexte :** Le monde de l'entreprise estime que les services de santé à travers le monde s'élèvent à plus de 12.000 milliards USD chaque année et que la privatisation s'accélère dans pratiquement tous les pays. Étant donné que le secteur de la santé se compose de nombreuses disciplines différentes, la tendance générale à la privatisation peut être difficile à percevoir. L'ISP compte développer sa capacité à aider les affiliés à lutter contre ces privatisations et à syndiquer les travailleurs aussi bien dans les établissements publics que privatisés. La protection et la promotion de la santé et de la sécurité au travail des personnels de santé ne sont pas assurées partout de la même manière ; il faudrait pour cela que les normes internationales soit plus largement ratifiées, que les normes nationales soient appliquées et que les pratiques spécifiques en faveur de la protection fassent partie intégrante des instruments de négociation collective au niveau du lieu de travail ou des syndicats locaux. Il est nécessaire de déployer ces efforts pour contrer la tendance globale à limiter la santé et la sécurité au travail dans un souci d'économie et à privatiser la réglementation liée à la santé et à la sécurité au travail.

### **Discussion :**

Le processus de recrutement d'un nouveau responsable des services sociaux et de santé de l'ISP a débuté en février 2016 et devrait s'achever en mai 2016.

### Syndicalisation

Au cours de l'année 2015, l'ISP a lancé trois initiatives pour syndiquer les travailleurs du secteur de la santé :

1. La première initiative porte sur les opérateurs de santé privés aux Philippines. Une évaluation initiale a permis d'identifier les principales entités hospitalières du Grand Manille et de répertorier les besoins afin d'élaborer une campagne réaliste et dynamique destinée à inciter le personnel de ces entreprises à adhérer à l'alliance des travailleurs philippins, l'AFW. Le programme de syndicalisation a été approuvé par les membres de l'AFW lors de leur Congrès, dans le but d'assurer un soutien total à l'égard de ce projet, qui bénéficiera de ressources allouées par l'ISP, l'UIES et l'AFW.
2. La deuxième initiative adopte une approche régionale aux Amériques pour cartographier les investissements du secteur privé et établir un programme de syndicalisation au Brésil, en Argentine, au Chili, en Colombie et au Mexique. Les activités de recherche et de formation ont commencé en collaboration avec les syndicats, avec le soutien du syndicat UNISON et de l'ISP.
3. La troisième initiative est un projet pilote mené en Afrique de l'Est, où nous discutons actuellement avec les syndicats pour déterminer leurs besoins et leurs capacités.

## Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans la santé et la croissance économique

La Secrétaire générale de l'ISP, Rosa Pavanelli, a été nommée commissaire de cette nouvelle Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans la santé et la croissance économique. Cette Commission a pour objectif de proposer aux États membres des actions à l'intention des personnels de santé pour une croissance économique mondiale qui n'exclut personne, de favoriser la création d'emplois décents et de garantir bonne santé et bien-être à tous, à tout âge. L'accent a été mis sur le rôle essentiel que jouent les femmes pour dispenser des soins de santé et sur les 40 millions d'emplois à créer dans le secteur de la santé d'ici à 2030, en particulier pour faire face à la pénurie de 18 millions de travailleurs de la santé dans les pays en développement en 2030, selon les prévisions de l'OMS.

La Commission est présidée conjointement par François Hollande, le Président de la République française, et par Jacob Zuma, le Président de la République d'Afrique du Sud. Les dirigeants de l'OIT, de l'OMS et de l'OCDE en sont les vice-présidents. La première réunion a eu lieu à Lyon, en France, le 23 mars 2016. Les messages de l'ISP sont essentiellement axés sur les ressources politiques nécessaires pour permettre un accès universel aux services de santé, telles que l'investissement public, les conditions de travail décentes pour les personnels de santé, la réforme fiscale mondiale, la fin des régimes commerciaux qui privilégient le profit plutôt que les services publics. La Commission présentera son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016.

## Atteintes aux mécanismes de santé et de sécurité au travail

En coordination avec la CSI, l'ISP participe aux discussions à l'OIT sur la mise en œuvre d'un mémorandum d'accord signé en 2013 entre l'OIT et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour collaborer à un système de management de la santé et de la sécurité au travail, sous réserve qu'une norme ISO ne soit pas en contradiction avec les normes internationales du travail et que l'OIT participe effectivement au processus. L'ISP est très critique à l'égard de cette initiative car elle craint qu'une telle norme entraîne l'externalisation et la privatisation de facto d'une norme sur des questions que les partenaires sociaux doivent approuver et que les gouvernements doivent réglementer et appliquer. Le mémorandum d'accord a été renouvelé à deux reprises, mais la collaboration entre l'OIT et l'ISO a échoué, au point que l'OIT a déclaré à l'ISO que « l'ISO/DIS 45001 ne soutenait pas et ne respectait pas le principe fondamental des normes internationales du travail, selon lequel un système de management de la santé et de la sécurité au travail devrait, au minimum, veiller à ce que l'organisation respecte les lois, les réglementations et les autres obligations légales nationales. » La norme actuellement proposée est contraire à la mission de l'OIT et, pour cette raison, elle devrait être écartée. L'ISO est un réseau indépendant privé composé des organes nationaux de normalisation de 163 pays. L'ISO n'est pas une organisation intergouvernementale et elle ne fait pas partie du système des Nations Unies (bien qu'elle ait un statut consultatif général auprès du Conseil économique et social des Nations Unies – ECOSOC). L'ISP a appelé ses affiliés à agir, dans 64 pays, en contactant leur gouvernement, leurs centrales nationales et leurs organes nationaux de normalisation.

[http://www.iso.org/iso/fr/home/standards\\_development/list\\_of\\_iso\\_technical\\_committees/iso\\_technical\\_committee\\_participation.htm?commid=4857129](http://www.iso.org/iso/fr/home/standards_development/list_of_iso_technical_committees/iso_technical_committee_participation.htm?commid=4857129)

## Campagne mondiale sur le droit humain à la santé

En 2016, l'ISP va lancer une campagne mondiale sur le droit humain à la santé, fondée sur les conclusions du groupe de travail de l'ISP sur la santé et des réunions sectorielles sur la santé organisées par les organes régionaux de l'ISP. Cette campagne permettra de réaffirmer que l'ISP est l'organisation la plus adaptée au niveau mondial pour les infirmiers et infirmières et les personnels de santé, et elle regroupera plusieurs aspects du travail en cours : la défense de systèmes publics de santé correctement financés, la lutte contre la privatisation et la commercialisation de la santé, la promotion de conditions de travail décentes pour les personnels de santé, notamment les ratios infirmière/patient, la santé et la sécurité au travail, le salaire et l'accès à la santé. La campagne permettra par ailleurs d'examiner comment les fonds sont utilisés

dans les systèmes (publics) de santé – pour garantir l’investissement dans le capital humain et donner la priorité à la prévention, tout en définissant les responsabilités des gouvernements afin de garantir le droit humain à la santé pour tous. En même temps, l’ISP tient à ce que ses campagnes prioritaires, notamment sur le commerce, la justice fiscale, la corruption et l’égalité des genres, soient mieux intégrées au secteur de la santé.

**Conséquences budgétaires :** dans la limite des budgets prévisionnels

**Prochaines étapes :**

**Il est recommandé que le CE-148 :**  
**1. APPROUVE le présent rapport.**

**OUI / NON**